



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

recherche

Question écrite n° 104828

### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la sociologie, de la psychologie et de la géologie à l'université. Dans des déclarations récentes, ces trois filières des universités ont été qualifiées de « filières qui ne conduisent à rien ». Elle lui demande d'indiquer si le Gouvernement partage cette analyse. Elle souhaite aussi que le Gouvernement rassure tous les chercheurs de ces filières sur leur avenir.

### Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'insertion professionnelle des titulaires d'un diplôme universitaire constitue une préoccupation essentielle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités mentionne explicitement l'insertion professionnelle des étudiants parmi les missions du service public de l'enseignement supérieur, ce qui s'est traduit par la création des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans toutes les universités. Les filières de sociologie, de psychologie et de géologie ont toute leur place dans l'offre de formation des universités. Ces formations sont évaluées en toute indépendance par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur qui examine la qualité des enseignements mais aussi, bien entendu, la qualité des partenariats noués entre les équipes pédagogiques et l'environnement socioprofessionnel ainsi que le devenir des diplômés. Elles continueront de faire l'objet d'habilitations de la part du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enquête insertion professionnelle pour les diplômés de master montre que 43.2% des étudiants en psychologie diplômés de nationalité française ayant obtenu leur diplôme en formation initiale sont entrés immédiatement et durablement sur le marché de l'emploi, le taux d'insertion à 28 mois atteignant 94 %. On constate par ailleurs que 91.4 % des diplômés en master de psychologie exercent des fonctions de cadre ou de professions intermédiaires, que 64.4 % disposent d'un emploi stable et 38.7 % exercent un emploi à temps partiel. Cette même enquête révèle que 37.8 % des étudiants en sociologie sont entrés immédiatement et durablement sur le marché de l'emploi, le taux d'insertion à 28 mois atteignant 89.4 %. On constate également que 76.8 % des diplômés en master de sociologie exercent des fonctions de cadre ou exercent une profession intermédiaire, que 58.8 % disposent d'un emploi stable et 8.5 % exercent un emploi à temps partiel. Ces données témoignent du fait que les compétences disciplinaires et transversales des diplômés dans ces domaines bénéficient de la pleine reconnaissance qu'elles méritent dans notre pays.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104828

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 avril 2011, page 3542

**Réponse publiée le :** 14 février 2012, page 1347